



Le rapport est disponible sur le site :

www.paca.developpement-durable.gouv.fr/parkings-et-inondation-r2946.html

Publication Mars 2022

CONTACT

ghislaine.verrhiest@developpement-durable.gouv.fr

Remerciements aux partenaires de cette étude :

Les DDTM des départements de l'Hérault, du Var, des Alpes-Maritimes, des Bouches-du-Rhône, de l'Aude, des Pyrénées-Orientales
Les communes d'Apt, Carcassonne, Hyères, Montpellier, Nîmes et Canet-en-Roussillon.

Rédacteurs :

Ghislaine VERRHIEST-LEBLANC (MIIAM/DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur)
Sébastien MOLLET, Nolwenn PLUSQUELLEC, Vincent GERMANO (Mayane)

Relecture et validation avant publication :

Sébastien FOREST (DREAL Occitanie)
Direction Générale de la Prévention des Risques – MTE (BIPCP)

Pour le compte et dans le cadre de :

La Mission Interrégionale Inondation Arc Méditerranéen (MIIAM)

LE CONTEXTE

Lors d'une inondation, les espaces souterrains, comme les parkings, peuvent rapidement se transformer en véritables pièges. Les inondations passées ont conduit à déplorer des victimes noyées dans des parkings souterrains. Ce fut le cas en octobre 2015, lors des inondations dans les Alpes-Maritimes, où 9 personnes ont ainsi perdu la vie.

L'instruction du Gouvernement du 31 décembre 2015, relative à la prévention des inondations et aux mesures particulières pour l'arc méditerranéen face aux événements météorologiques extrêmes, visait à renforcer la mise en place de mesures de prévention aux inondations sur ce territoire. Parmi ces mesures : « la réduction de la vulnérabilité des habitations situées sur des terrains inondables, en ciblant particulièrement l'exposition des parkings souterrains aux phénomènes de ruissellements rapides ».

Partant de ce constat, la Mission Interrégionale « Inondation Arc Méditerranéen » (MIIAM – DREAL de zone de défense et de sécurité sud) a entrepris la réalisation d'un recueil de bonnes pratiques relatif à la prévention du risque d'inondation au sein des parkings de l'arc méditerranéen. Cette étude a été menée avec l'appui de Mayane.



L'ÉTUDE



- 1 Une présentation du contexte et de la problématique des parkings situés en zone inondable (définition, réglementation, retour d'expérience, recensement, etc.).
- 2 Des fiches de bonnes pratiques en matière de gestion des parkings en zone inondable à travers une présentation de démarches menées en France et principalement sur le territoire de l'Arc Méditerranéen.
- 3 Des recommandations à l'attention des gestionnaires (privés ou publics) des parkings, des collectivités et des services de l'État.

UNE ANALYSE SOUS UN ANGLE MULTITHÉMATIQUE...



... ET QUI CONCERNE TOUS TYPES DE PARKINGS



Les parkings de surface



Les parkings souterrains



Les parkings aériens ou en silo

OBJECTIFS DU RECUEIL

- Établir un état de l'art de la gestion des parkings en zone inondable
- Mettre en avant les bonnes pratiques mises en place sur le territoire
- Favoriser le dialogue et les échanges sur le sujet
- Impulser une dynamique responsable et proactive
- Proposer des recommandations à destination des gestionnaires ou acteurs communaux

13 RECOMMANDATIONS POUR LES GESTIONNAIRES

THÉMATIQUE	RECOMMANDATIONS	PUBLIC VISÉ
GÉNÉRAL	1. « Pour les grands bassins versants »	<ul style="list-style-type: none"> • Syndicats de bassins versants • Gestionnaires de parkings (publics et privés) • Acteurs de la surveillance (SPC, Météo-France, etc.)
	2. « Pour les petits bassins versants et les cours d'eau peu surveillés »	<ul style="list-style-type: none"> • Syndicats de bassins versants • Gestionnaires de parkings (publics et privés) • Acteurs de la surveillance (SPC, Météo-France, etc.)
GESTION DE CRISE	3. « Prendre en compte des parkings au sein des PCS et des PICS »	<ul style="list-style-type: none"> • Collectivités • Gestionnaires de parkings (Vinci, Effia, etc.) • Gestionnaires de copropriétés
	4. « Impliquer les gestionnaires de parkings dans les exercices inondation »	<ul style="list-style-type: none"> • Collectivités • Gestionnaires de parkings (Vinci, Effia, etc.)
	5. « Un point clef, l'autonomie du gestionnaire »	<ul style="list-style-type: none"> • Collectivités • Gestionnaires de parkings privés (Vinci, Effia, etc.) et/ou publics
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	6. « Partager les expériences dans la gestion des parkings en zone inondable au sein des PPRI »	<ul style="list-style-type: none"> • Services de l'État en charge de l'élaboration des PPRI
	7. « Sensibiliser les porteurs de PAPI »	<ul style="list-style-type: none"> • Porteurs de PAPI
	8. « Développer les dispositifs de protection »	<ul style="list-style-type: none"> • Gestionnaires de parkings privés (Vinci, Effia, etc.) et/ou publics
PRÉVENTION DU RISQUE	9. « Développer les diagnostics de vulnérabilité des parkings souterrains (publics et particuliers) »	<ul style="list-style-type: none"> • Gestionnaires de parkings privés (Vinci, Effia, etc.) et/ou publics
	10. « Recenser et communiquer à la population les parkings situés en zone inondable »	<ul style="list-style-type: none"> • Collectivités • Grand public
	11. « Sensibiliser à l'aléa inondation et aux risques liés aux parkings souterrains »	<ul style="list-style-type: none"> • Collectivités • Grand public • Gestionnaires de parkings privés (Vinci, Effia, etc.) et/ou publics
	12. « Poursuivre la communication vers le grand public sur les risques associés aux parkings en cas d'inondation »	<ul style="list-style-type: none"> • Grand public
	13. « Sensibiliser et former les gestionnaires de parkings »	<ul style="list-style-type: none"> • Gestionnaires de parkings privés (Vinci, Effia, etc.) et/ou publics